



Structure régionale  
d'éducation thérapeutique  
en Pays de la Loire

CRITERES DE QUALITE  
D'UNE FORMATION EN ETP  
NIVEAU 1 (40H minimum)  
en formation initiale

Soutenue par :



Coordonnée par :



# Critères de qualité d'une formation niveau 1 (40h) en ETP **en formation initiale**

## Contextualisation

Cette liste a été établie par le Groupe de Travail « Formation » de la SR ETP afin de développer la qualité des formations niveau 1 (dites « 40h ») en ETP proposées **par les instituts de formation initiale** des Pays de la Loire.

Elle se base essentiellement sur l'expérience des membres de ce groupe de travail ainsi que sur diverses ressources complémentaires\*.

Elle présente un ensemble de critères de qualité, qui n'ont volontairement pas été classés.

### \* Ressources complémentaires :

- l'article « Pour des critères de qualité des formations (niveau 1) à l'ETP » de R. Gagnayre, JF D'Ivernois et les membres d'un groupe de travail

- la liste de données à prendre en compte pour choisir un organisme de formation en ETP, en vue d'une formation validante - Avis du Conseil Scientifique du Pôle de Ressources en Education Thérapeutique du Patient - Ile de France - 8 Juillet 2015

- les critères de qualité d'un programme d'ETP définis par l'HAS,

[https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2012-05/criteres\\_de\\_qualite\\_dune\\_education\\_therapeutique\\_du\\_patient\\_web.pdf](https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2012-05/criteres_de_qualite_dune_education_therapeutique_du_patient_web.pdf)

- la liste des 6 critères de qualité fixé par les OPCA

<https://www.cpformation.com/les-6-criteres-de-qualite-fixes-par-les-opca-pour-2017/>

- le Cahier des charges régional des formations à l'éducation thérapeutique du patient : Sensibilisation et Formation de niveau 1 (40 heures) du CERFEC

<https://cerfep.iseformsante.fr/formation/>

- la Grille d'aide à l'auto-questionnement sur la qualité des formations en ETP du CERFEP

- la page dédiée du site Internet de Ressources en ETP Auvergne Rhône Alpes Ephora  
<http://ephora.fr/ind/m.asp?id=606>

## 5 aspects

Formateurs, Equipe de formation, Organisme de formation

Organisation et programme de la formation

Public

Référentiels de formations

Evaluation

# Formateurs, Equipe de formation, Organisme de formation

## Formateur(s) :

- ⊙ **Expertise** des formateurs, en termes de :
  - **Connaissances théoriques sur :**
    - L'ETP : minimum formation « 40h » pour tous les formateurs,
    - La politique régionale et les démarches de déclaration de programme, d'auto-évaluation annuelle et quadriennale : dans l'équipe de formateurs ;
  - **Compétences de terrain**, avec une pratique éprouvée : ETP, recherche en ETP, formation ETP et/ou pédagogie.
- ⊙ Dans une démarche perpétuelle de développement et d'actualisation de ses connaissances et de ses compétences par :
  - la formation continue,
  - la veille documentaire,
  - l'échange de pratiques entre formateurs.
- ⊙ Pas de conflit d'intérêt, pas d'intérêt marchand (vente de produit et service)

## Equipe de formateurs

- ⊙ **Pluriprofessionnelle**
- ⊙ **Interne et/ou externe à l'établissement**
- ⊙ Plus-value de la présence de **patients / parents ressources formés à l'ETP**

## Organisme de formation

- ⊙ **Coordination** des formateurs (pédagogie, discours, vocabulaire...)
- ⊙ **Organisation** de temps de rencontre et de préparation collective des formateurs au minimum 1 fois par an
- ⊙ **Détenteur d'un Numéro d'organisme de formation**
- ⊙ **Détenteur d'Agréments** : DPC, Datadock / Qualiopi, CFP, France compétences ...

*Pour rappel : cf. critères de qualité d'un programme d'ETP (Guide méthodologique HAS INPES juin 2007)*

*« Un programme d'ETP doit être réalisé par des soignants formés à :*

- La démarche ETP*
- les techniques pédagogiques*
- le travail en équipe*
- la coordination des actions »*

# Organisation et programme de la formation

## Contenu :

- Equilibre entre théorie et mise en pratique pour une transférabilité des acquis / compétences :
  - Théorie : en présentiel principalement, ou le cas échéant en visioconférence (selon le contexte), et possibilité d'e-learning en complément,
  - Mise en pratique / transfert des acquis : simulation en santé, stage, observation, expérimentation d'outils, jeux de rôles avec des patients et/ou patients ressources, ...
- Mise en œuvre de méthodes interactives et participatives, techniques d'animation et outils pédagogiques variés, qui peuvent être utilisables avec les patients
- Soumission d'exemples et problèmes concrets de développement de programme ou d'action d'ETP (préparer les participants à y répondre)
- Appui sur l'expérience individuelle, qu'elle soit professionnelle, basée sur le vécu de stage des participants ou autre
- Remise des supports présentés pendant la formation (topo, références des outils...), d'une bibliographie actualisée et pertinente
- Capacité de la formation à s'adresser à tous les publics en termes de contenu, langage, vocabulaire, prérequis, attentes...

## Organisation :

- Respect de la réglementation en termes d'heures de formation, au minimum 40h
- Organisation de la formation en plusieurs temps de travail distincts et distants (minimum 2)
- Proposition d'une réflexion entre 2 temps de travail (expérimentation, observation, lecture...)
- Remise de l'attestation de présence, en complément du diplôme, au plus tard en fin de formation
- Recueil des motivations, attentes et besoins des futurs participants à la formation, en amont ou au début du module
- Adaptabilité de l'organisme en termes de lieu et de format de formation

## Présentation d'un programme :

- Détaillé comprenant une présentation succincte des formateurs (fonction actuelle et parcours en ETP)
- En adéquation à la réglementation et aux besoins du public

# Public

Le nombre de participants lors des modules sur l'ETP doit idéalement être en adéquation avec les principes pédagogiques de l'ETP. La répartition peut se faire en plusieurs sous-groupes. La composition d'un groupe d'étudiants issus de différentes formations initiales apporte une plus-value.

# Référentiels de formations

Appui sur

- Les recommandations nationales officielles dont celles de l'HAS et de l'INPES / Santé Publique France :

HAS : [https://www.has-sante.fr/jcms/c\\_601290/fr/structuration-d-un-programme-d-education-therapeutique-du-patient-dans-le-champ-des-maladies-chroniques](https://www.has-sante.fr/jcms/c_601290/fr/structuration-d-un-programme-d-education-therapeutique-du-patient-dans-le-champ-des-maladies-chroniques)

INPES / Santé Publique France : <https://www.santepubliquefrance.fr>

- Le cadre légal : critères de déclaration des programmes des ARS, loi HPST...

ARS PDL : <https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/education-therapeutique-du-patient-3>

Loi HPST : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000020879475/>

- Des références multiples et énoncées au cours de la formation (ex : fondements de l'ETP, sciences humaines, sociales et de l'éducation...)

## Evaluation

### **EVALUATION**

Enoncée dès le début de la formation

Des apprenants :

- en fin de formation et/ou à distance
- de la satisfaction, des connaissances et compétences (contrôle continu / final, partiel incluant la thématique, auto-évaluation par les stagiaires, de l'ordre du ressenti quant à une montée en compétences), de la formation en tant que telle, du transfert des acquis

Des formateurs :

- Auto-évaluation du formateur
- Debriefing entre formateurs
- Pour lui-même et pour les autres formateurs